

**Ordre du jour du Conseil Municipal réuni  
le 02 juillet 2024 à 20h30 - Salle du Conseil Municipal en  
Mairie**

Appel nominal  
Vérification du quorum  
Désignation du secrétaire de séance  
Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2024

- 1°) – Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation
- 2°) – Adhésion à la nouvelle convention du groupement d'achat d'électricité coordonné par le SDEE de la Lozère
- 3°) – Renouvellement pour 3 ans de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs municipaux pour les élèves du Collège Haut-Gévaudan établie entre la commune, le Département de la Lozère et le Collège Haut-Gévaudan
- 4°) – Signature d'un Contrat Local de Sécurité lié au dispositif « Petites Villes de Demain » avec le représentant de l'Etat et la Gendarmerie Départementale
- 5°) – Camping municipal – Conclusion d'une nouvelle convention d'occupation précaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024
- 6°) – Organisation du temps scolaire – Renouvellement de la demande de dérogation pour bénéficier d'une semaine d'école à 4 jours
- 7°) – Création du service municipal « Temps d'activités du soir » pour les enfants de maternelle et tarification
- 8°) – Participation supplémentaire à verser à la Région Occitanie au titre des transports scolaires des élèves du primaire pour l'année scolaire 2022-2023
- 9°) – Modification du tableau des effectifs communaux
- 10°) – Modification de tarifs pour la location du Centre-Socio-Culturel
- 11°) – Rectification de la durée d'amortissement de certains biens suite au passage de la M57
- 12°) – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Moto Club Saint-Chély
- 13°) – Dépose du transformateur électrique privé et ligne HTA à la station d'épuration – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Lozère
- 14°) – Crèche Municipale – Demande de subvention auprès du Département de la Lozère, de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère et de la Mutualité Sociale Agricole
- 15°) – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Demande de subvention auprès du Département de la Lozère, de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère et de la Mutualité Sociale Agricole
- 16°) – Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2024 – Budget principal
- 17°) – Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2024 – Budget annexe Abattoir
- 18°) – Informations diverses  
- Elections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024 – Tenue des bureaux de vote
- 19°) – Questions diverses

